

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS –AUDIOTEL » saison 2021/2022
ADDITIF N°2

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms - audiotel » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 13 septembre 2021 à 0h01 au 19 septembre 2021 à 23h59.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Supports : sms 7 39 16 Code : CHRISTOPHE MAE (2X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) ou audiotel au 3916 (0,50 €/minute).

Pendant la Période de jeu, dès que les auditeurs entendent un titre de « **CHRISTOPHE MAE** » ils pourront s'inscrire à la Session de jeu **pendant 30 minutes** :

- En envoyant le code **CHRISTOPHE MAE** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis leurs Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).
- En appelant le **3916** (0,50 €/minute).

Le nombre maximum de participations autorisées par jour pour la Période de Jeu par participant et par support est de 3 (trois) participations SMS et 3 (trois) participations audiotel (soit 6 participations tous supports confondus par jour).

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

4 gagnants seront tirés au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

Le 1^{er} gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes pour assister au concert de « CHRISTOPHE MAE » en carré or au dôme à Paris le 29 septembre 2021 et une rencontre avec l'artiste CHRISTOPHE MAE (ci-après dénommé « l'Evènement ») + 1 intégrale CD de « CHRISTOPHE MAE » dédicacée »** d'une valeur unitaire de 700 (sept cents) euros

Le séjour comprend :

- Les billets de train (en 2^{ème} classe) aller/retour pour 2 personnes depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris. Le gagnant et son accompagnateur partent du même lieu ;
- L'hébergement en chambre double pendant 1 nuit (le soir du concert) pour 2 personnes dans un hôtel de première catégorie à Paris.
- 2 places pour assister au concert de « CHRISTOPHE MAE » en carré or au dôme à Paris le 29 septembre 2021
- Une rencontre avec l'artiste CHRISTOPHE MAE (les conditions de la rencontre seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice)

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'Evènement. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'Evènement. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux de l'Evènement par leurs propres moyens.

Important :

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire un pass sanitaire sera à présenter à l'entrée : test pcr négatif de – de 48h ou preuve de vaccination ou certificat de rétablissement du covid 19.

En acceptant la dotation, le gagnant reconnaît et déclare accepter d'être filmé et/ou photographié lors de l'Evènement, et se prêter à des interviews données par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médias ou autres) pour publication sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée initiale de 15 (quinze) ans, qui se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des périodes successives de 2 (deux) ans, à défaut de dénonciation par le gagnant signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard 6 (six) mois avant l'expiration de la période en cours. D'une manière générale, chaque personne invitée à l'Evènement devra impérativement signer une autorisation dans laquelle elle reconnaît et déclare accepter être filmée et/ou photographiée lors de l'Evènement, pour publication sur le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) de la Société Organisatrice et/des éventuels partenaires, et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice.

Du 2^{ème} au 4^{ème} le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « 1 intégrale CD de « CHRISTOPHE MAE » dédicacée »** d'une valeur unitaire de 100 (cent) euros

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.